

DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION INTERNATIONALE DES JOURNALISTES ET DE LA PRESSE DE LANGUE FRANÇAISE

20, avenue du Temple, 1012 Lausanne

Paraît douze fois par an / Prix de l'abonnement pour les

N° 387

non-membres: 25 francs (compte de chèques postaux: Lausanne 10-3056-2) Décembre 1998

Un caprice de la mode langagière fait que l'on entend souvent, dans la presse radiodiffusée et télévisée, l'expression «en relation à...». Or le langage courant emploie plutôt – mais pas seulement – la préposition «avec». «En relation à», qui peut sembler une nouveauté, appartient en fait au français classique du XVII^e siècle, dans l'acception «être en rapport avec».

Accord de «laissé» suivi d'un infinitif

La tendance est pour l'invariabilité du participe passé *laissé* suivi d'un infinitif, que le sens soit actif ou passif: *Ils se sont laissé battre. Je les ai laissé faire. Elle s'est laissé aller à la frapper. Toutes les heures que j'ai laissé choir dans l'infini. Cette «rivière basse» s'est laissé gagner par les arbres fruitiers.*

Dans ce cas, *laissé* est considéré comme formant avec l'infinitif une locution verbale. Toutefois, il n'est pas interdit, il est même conseillé de faire suivre à *laissé* (pronominal ou non) la règle des autres participes suivis d'un infinitif: *Je les ai laissés s'enfuir. Les enfants se sont laissés tomber. Elle s'est laissée mourir. Elle s'est laissé séduire. Comment pouvaient-ils s'être laissé surprendre?*

(Défense du français, n° 387, décembre 1998)

Main

On est parfois embarrassé sur le nombre à employer dans certaines expressions comportant le mot *main*: *Une poignée de main*, au pluriel *des poignées de main*. *En main propre*. *Jeux de main*, *jeux de vilain*. *Avoir quelque chose en main*. *Prendre en main les intérêts de quelqu'un*. *A main armée*. *Votre affaire est en bonnes mains*, *en mains sûres*.

Il est généralement d'usage d'écrire: *Faire main basse sur quelque chose*. *Changer de main* (par fatigue). *Changer de mains* (entreprise qui change...). *Avoir une affaire bien en main*. *De main en main*. *Prendre un objet en main*. *En un tour de main*. *Voter à main levée*. *Acheter de première main*. *Faites-lui savoir cette nouvelle sous main*. *Agir en sous-main*. *Haut la main*. *Homme de main*. *Main courante*.

A noter qu'on écrit: *main-d'œuvre*, *prêter main-forte*, mais *mainlevée*, *mainmise* et *mainmorte* (termes de droit).

(Défense du français, n° 387, décembre 1998)

Nul

Signifie «sans valeur»: *Le mariage fut déclaré nul. Le devoir de cet élève est nul. Preuve nulle.*

Au sens d'«aucun», et quoique négatif par lui-même (à l'inverse de *aucun*), il se construit généralement avec *ne* ou avec *sans*: *Nulle peine ne lui coûte. Nul ne saura jamais ce qu'il est devenu. Nul n'est exempt de mourir. Nul de tous ceux qui ont cédé n'est répréhensible. On ne le rencontre nulle part. Nul bien sans peine. Sans nul doute.*

Nul adjectif se met au pluriel seulement devant un nom qui n'a pas de singulier: *Nulles funérailles n'atteignirent jamais à une telle pompe.* (On ne dira pas, par exemple: *Nuls autres habitants à l'horizon.*)

(Défense du français, n° 387, décembre 1998)

Obliger

Obliger à ou *de* (suivis d'un infinitif). Raison d'euphonie mise à part, on emploie aujourd'hui généralement à l'actif et *de* au passif: *Je vous oblige à faire cela. Je suis obligé de faire cela. L'équité nous oblige à restituer ce qui ne nous appartient pas. Après un mois de siège, cette place fut obligée de se rendre. La nécessité nous oblige à bien faire. Les écrits qu'on nous a obligés à signer. J'ai été obligé à partir par mon chef.*

Obliger de pour à fait archaïque: *Elle obligea son mari de s'habiller.*

Au sens de «attacher quelqu'un par un service, être agréable, faire plaisir», on emploie toujours *de*: *Il m'a obligé de son crédit, de sa bourse. Vous m'obligerez de venir demain* (on dit plutôt, d'ailleurs, *Vous m'obligerez en venant demain*). *Obligez-moi de n'en rien dire.*

(Défense du français, n° 387, décembre 1998)

Pallier

Pallier est un verbe transitif direct qui signifie «recouvrir comme d'un manteau (lat. *pallium*) pour dissimuler, pour excuser, pour atténuer»: *Il essaie de pallier sa faute. Pallier un mal.* Absolument: *Remède qui ne fait que pallier.*

C'est à tort qu'on fait parfois ce verbe transitif indirect, et qu'on dit *pallier à*, soit au sens ci-dessus, soit au sens de «remédier à»: *(Il faudrait pallier à ce mal, à cet inconvénient. Pour pallier à la pénurie de combustible). Pallier ne doit s'employer qu'absolument ou avec un complément d'objet direct.*

L'adjectif palliatif (*Remède palliatif. Cure palliative. Une faible mitigation palliative de grandes erreurs*) est employé substantivement: *Il peut être considéré comme un simple palliatif de* (et non à) *la qualité défectueuse du lait.*

(Défense du français, n° 387, décembre 1998)

Quelqu'un

Quelqu'un fait au pluriel *quelques-uns*, qui s'applique aussi bien aux personnes qu'aux choses: *Quelques-uns de mes amis. Quelques-uns de mes livres.*

Avec un complément féminin, on emploie le féminin: *Quelqu'une de vos parentes. Avez-vous été atteint de quelqu'une de ces maladies? Quelques-unes de mes plus belles reliures.*

Pris absolument, *quelqu'un* signifie «une personne» et ne s'emploie qu'au masculin: *Quelqu'un m'a dit au marché... Quelqu'un vous demande en bas. J'attends quelqu'un. Quelqu'un de sérieux.*

Au sens de «personne qui a de la valeur», le masculin doit être également seul usité: *Cette femme est vraiment quelqu'un. Elle est devenue quelqu'un grâce à son mari.*

(Défense du français, n° 387, décembre 1998)